

4. Lot 3 – Autres projets

4.1. Projets matériels

- M.3.01 – Développement de projets énergétiques durables
- M.3.02 – Développement d'une filière bois
- M.3.03 – Assainissement collectif des eaux usées
- M.3.04 – Préservation et valorisation des rys d'abissage
- M.3.05 – Transformation du site du local de ski en espace de convivialité
- M.3.06 – Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village – Haut-Fays
- M.3.07 – Création de logements intergénérationnels
- M.3.08 – Création du vélo-route transfrontalier
- M.3.09 – Création de logements tremplins
- M.3.10 – Création de parcelles communales bâtissables
- M.3.11 – Aménagement de l'ancien terrain de tennis – Gembes
- M.3.12 – Relocalisation de la plaine de jeux – Haut-Fays
- M.3.13 – Aménagement de points de vue et valorisation du paysage

Intitulé projet :

Développement de projets énergétiques durables

Description du projet :

Volet « Production d'énergie »

Le projet vise à développer le recours aux énergies renouvelables en valorisant prioritairement les ressources locales. Le projet veillera à promouvoir la complémentarité entre les différentes sources d'énergie.

Préalablement à tout développement de projets énergétiques, une étude de faisabilité devra être réalisée.

La commune ne serait pas forcément l'unique porteur du projet mais pourrait servir de facilitateur ou encore faire partie d'une coopérative.

Bois-énergie

Afin de valoriser la ressource bois fortement présente sur le territoire communal, il serait intéressant de réfléchir à la mise en place de chaudière bois (plaquettes ou pellets) dans les différents bâtiments publics.

Par ailleurs, une réflexion sera également menée pour le développement de « minis » réseaux de chaleur (par exemple sur le site d'Haut-Fays regroupant l'ancien presbytère (projet de maison des associations), la maison de village et l'église ou toujours à Haut-Fays le complexe scolaire et l'ancienne école des garçons ou encore à Daverdisse en incluant l'église, la maison de village et le centre d'animation touristique).

Eolien

La commune de Daverdisse se trouve en zone d'exclusion militaire pour le grand éolien. Toutefois, moyennant autorisation adéquate, il existe des possibilités de développer le petit et le moyen éolien. En cas de mise en œuvre, il conviendra d'étudier l'impact sur la biodiversité et le potentiel venteux (localisation envisagée : terrain de football à Haut-Fays).

Hydraulique

Au vu des contraintes liées au droit d'exploiter l'eau, seuls les sites ayant déjà été exploités (et qui ont donc ce droit) seront préférentiellement étudiés. Comme pour l'éolien, une attention particulière sera portée aux incidences sur la biodiversité.

Solaire

La pose de panneaux solaires photovoltaïques sera également envisagée sur les bâtiments communaux.

Volet « Economies d'énergie »

Eclairage public

Des mesures seront prises pour réduire les consommations énergétiques au niveau de l'éclairage public. De nouveaux contacts seront pris avec ORES afin de remplacer les ampoules (éventuellement possibilité de recourir à la technologie LED). L'éclairage public pourra également être éteint une partie de la nuit (zone de test permettant de définir la période - lien avec la nuit des chauves-souris à envisager).

Isolation des bâtiments publics

Des analyses thermographiques seront réalisées pour les bâtiments publics. L'isolation des bâtiments publics (par exemple les écoles) sera renforcée.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Soucieuse de l'importance d'une gestion énergétique durable, la commune de Daverdisse souhaite valoriser les ressources naturelles pour une production d'énergie renouvelable tout en veillant à poursuivre les actions menées afin de réduire la consommation énergétique.

Prioritairement, la ressource bois sera valorisée. En effet, la commune de Daverdisse compte pratiquement 3.850 ha de bois et forêts dont +/- 3.000 de bois communaux. Il s'agit là d'une opportunité à valoriser. Les autres sources d'énergie, plus spécialement l'énergie hydraulique, sont également largement disponibles sur le territoire.

D'autre part, la consommation liée à l'éclairage public constitue une part importante du coût énergétique de la commune.

Enfin, cette vision répond pleinement aux perspectives d'engagement dans un Agenda 21 local.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓ Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles

Objectif secondaire

✓ Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3. Engagée dans la Convention des Maires, la commune initiera des projets plus rapidement tels l'isolation des bâtiments ou la pose de panneaux photovoltaïques. Par contre, la production d'énergie éolienne, hydraulique, etc demande des garanties supplémentaires au niveau de leur efficacité (étude de faisabilité), d'où le positionnement en lot 3.

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ A travers ce projet, la commune peut avoir un rôle exemplatif vis-à-vis des citoyens	★★★★ Le projet vise à réduire l'empreinte écologique du territoire communal par la préservation des ressources naturelles. Une attention particulière est portée à la limitation des risques liés à la surexploitation de la forêt et des eaux	★★ Le développement des projets énergétiques aura des retombées économiques indirectes

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.1.01 - Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations - Haut-Fays
- M.2.01 - Aménagement du cœur de village - Porcheresse
- M.2.02 - Aménagement du cœur de village - Daverdisse
- M.2.06 - Réaffectation de l'ancienne école des garçons
- M.3.02 - Développement d'une filière bois

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Convention des Maires et Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable
- Plan d'aménagement forestier
- Programme Stratégique Transversal

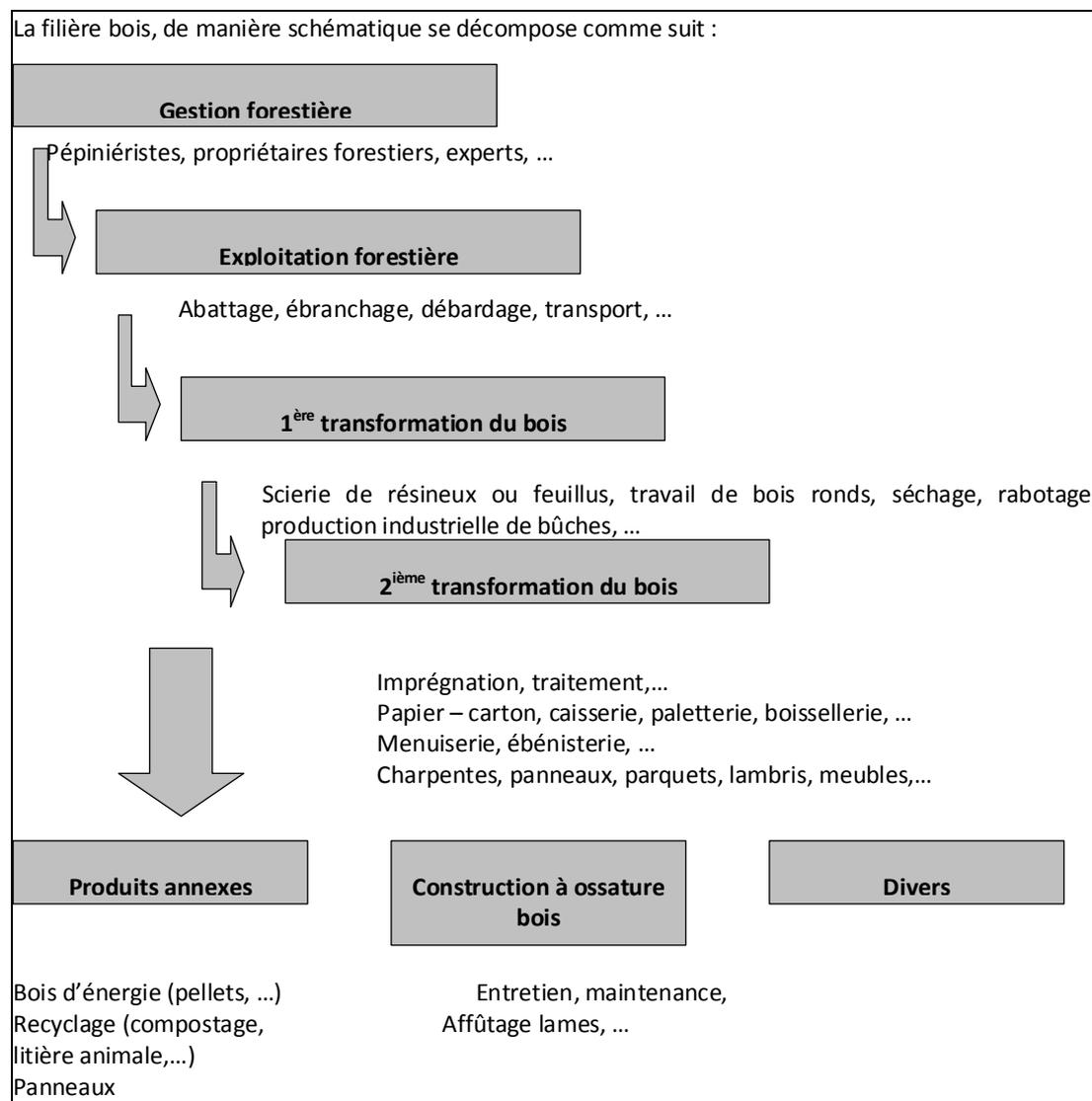
Intitulé projet :

Développement d'une filière bois

Description du projet :

Le projet vise à mettre en place une réelle filière bois sur le territoire communal (selon le principe présenté au schéma suivant) en axant la réflexion prioritairement sur le volet énergétique.

Aux côtés de structures déjà existantes, la commune jouera principalement le rôle de facilitateur.



Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

La commune de Daverdisse compte pratiquement 3.850 ha de bois et forêts dont +/- 3.000 de bois communaux. Il s'agit là d'une opportunité à valoriser, d'autant plus que la filière bois est actuellement très peu développée sur le territoire communal (seuls quelques emplois dans le bucheronnage, la menuiserie, etc). Par ailleurs, il existe un potentiel en lien avec les communes voisines (présence de scieries, de réseaux de chaleur, etc).

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles
---	---

Objectif secondaire

✓	Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire
---	--

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
	★★★ Le projet vise à valoriser une ressources naturelle tout en veillant à une utilisation raisonnée et durable de celle-ci	★★★★ La mise en œuvre du projet permettra de créer de l'activité et des emplois directs et indirects.

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- I.1.03 - Information et communication sur la gestion durable de la forêt
- M.2.03 - Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité
- I.2.02 - Soutien aux activités économiques et indépendantes
- M.3.01 - Développement de projets énergétiques durables

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- GAL « Semois, Lesse et Houille »
- Plan d'aménagement forestier

Intitulé projet :***Assainissement collectif des eaux usées***

Description du projet :

En partenariat avec l'AIVE, le projet consiste à poursuivre les travaux d'extension et de rénovation du réseau d'égouttage. Par ailleurs, la commune sollicitera la réalisation des stations d'épuration prévues à Gembes et Porcheresse ainsi que le classement du village de Daverdisse en assainissement collectif (vu les enjeux environnementaux existants).

Par ailleurs, la faisabilité technique et financière du placement de coupe-odeurs sera vérifiée.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Actuellement, seul le village de Haut-Fays est équipé de deux stations d'épuration. Deux stations sont encore à programmer pour les villages de Gembes et Porcheresse (non inscrites à un programme d'investissement). Par ailleurs, le village de Daverdisse est classé en zone d'assainissement transitoire, c'est-à-dire qu'il n'a pas encore été décidé si l'assainissement serait autonome (géré par les particuliers) ou collectif.

Or, le diagnostic partagé démontre la richesse constituée par les différents cours d'eau parcourant le territoire communal, avec la présence de vallées préservées telles l'Almache. Bien que la qualité des différents cours d'eau soit bonne, il convient d'y prêter une attention particulière. C'est pourquoi la poursuite de la mise en œuvre de l'égouttage permettra de veiller à la préservation de cette ressource naturelle, en lien avec la définition du développement durable.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 1. Conforter la richesse naturelle du territoire
---	--

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
	★★★★ Le projet va permettre de préserver une importante ressource naturelle	

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Programme Stratégique Transversal
- Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)

Intitulé projet :***Préservation et valorisation des rys d'abissage***

Description du projet :

Le ry d'abissage est un canal d'irrigation des prés de fauche. Il en existe un certain nombre sur l'Almache mais qui ne sont plus utilisés aujourd'hui.

Différents endroits ont actuellement été identifiés :

- Gembes. Au pont de l'Ermitte et pré Moinil (propriétés communales).
- Porcheresse. Près de la pompe à eau (statut de propriété à vérifier).
- Gembes. Pont des Gades (propriété communale) et ancien moulin de Gembes (propriété privée).

D'autres sites pourront également s'ajouter à cette liste.

Les travaux à réaliser sont :

- Débroussaillage et nettoyage du site.
- Pose de panneaux didactiques.
- Création d'un plan d'eau en fin de ry ou mise en place d'un système pour acheminer l'eau vers un cours d'eau.

Une attention sera portée aux opportunités offertes par Natura 2000 (financement de travaux en faveur de la biodiversité).

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Les rys d'abissage constituent un patrimoine aujourd'hui pratiquement disparu. Leur restauration et leur mise en valeur permettra de faire connaître ces dispositifs particuliers de gestion des eaux.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 1. Conforter la richesse naturelle du territoire
✓	Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie

Objectifs secondaires

✓	Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire
---	--

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★ La sauvegarde de ce patrimoine et sa mise en valeur participera à la dimension culturelle du développement	★★★★ Le projet va permettre une mise en valeur d'un patrimoine aujourd'hui oublié et un renforcement de la qualité environnementale du territoire	★★ Le projet participera au développement d'un tourisme intégré basé sur les richesses locales

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.2.04 - Mise en valeur du pont de l'Ermitte

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Contrat de rivière de la Lesse

Intitulé projet :***Transformation du site du local de ski en espace de convivialité – Haut-Fays***

Description du projet :

Afin d'aménager le site du local de ski en espace de convivialité, il convient tout d'abord de nettoyer le site (débroussaillage, etc) et de démolir la cabane de ski. Du mobilier (aire de repos) pourra ensuite être installé.

Une attention particulière sera portée à la protection du site contre le vandalisme et contre le dépôt sauvage de déchets.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Situé entre le village de Haut-Fays et le parc à conteneurs et sur une promenade balisée, le site est inscrit pour moitié en zone d'habitat à caractère rural et pour moitié en zone agricole. L'ancien local de ski est en mauvais état, de même que la zone de pique-nique. De plus, une ancienne remorque est abandonnée à cet endroit.

Il semble donc nécessaire de prévoir un « assainissement » du site et la création d'un espace de convivialité qui pourrait servir aussi bien aux habitants qu'aux touristes.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants
---	--

Programmation dans le temps :

- Projet non prioritaire (lot 3)

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★ La création d'un espace de convivialité permettra de renforcer la cohésion sociale ainsi que les liens entre habitants	★ Le projet va permettre « d'assainir » un site	★ Le projet offrira un espace de repos pour les promeneurs et visiteurs

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- I.2.05 - Création et développement de nouvelles activités villageoises

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Programme Stratégique Transversal

Intitulé projet :***Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village – Haut-Fays***

Description du projet :

Le projet consiste à rénover la salle Saint-Remacle pour l'affecter en maison de village destinée à recevoir des activités villageoises et associatives nécessitant une superficie utilisable relativement importante.

Les travaux concernent l'enveloppe extérieure (isolation, châssis, etc) ainsi que l'aménagement intérieur (sanitaires, cuisine, etc).

La rénovation s'intègre dans un projet global de valorisation du site de l'ancien presbytère (création d'une maison des associations), notamment par la mise en place d'un aménagement de convivialité et le déplacement de la plaine de jeux en lien avec ces deux infrastructures.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Le cercle Saint-Remacle a été mis à disposition de la Commune par bail emphytéotique. En l'état actuel, la salle est utilisable mais est relativement vétuste. Des travaux de mise aux normes sont en cours. Les travaux devront donc s'attaquer à deux problèmes principaux : l'amélioration du chauffage et la rénovation des sanitaires.

La mise en œuvre du projet permettra donc de valoriser l'infrastructure existante en maison de village. Elle formera un ensemble cohérent et complémentaire au niveau des fonctions avec la future maison des associations.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants
---	---

Objectifs secondaires

✓	Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie
✓	Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ La rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village va permettre de conforter la vie villageoise par le développement de nouvelles activités et le renforcement des liens entre habitants	★ Le projet va permettre d'améliorer l'aspect esthétique du bâtiment situé en plein cœur du village	

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.1.03 - Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations - Haut-Fays
- M.2.06 - Réaffectation de l'ancienne école des garçons
- I.2.05 - Création et développement de nouvelles activités villageoises

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Convention des Maires

Intitulé projet :***Création de logements intergénérationnels***

Description du projet :

Le projet vise à créer des logements intergénérationnels, c'est-à-dire des logements conçus et aménagés pour accueillir simultanément des locataires jeunes et des locataires plus âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment l'échange de services.

Une des localisations potentielles évoquées serait un terrain à Gembes à proximité des logements tremplins et de la maison de village.

L'aménagement de ces logements doit être conçu pour permettre la cohabitation des aînés (au rez-de-chaussée) et des jeunes (à l'étage).

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Dans un contexte d'isolement, l'objectif est de permettre à deux générations de cohabiter, de découvrir la richesse de l'autre, dans le but d'une meilleure cohésion sociale entre les générations au sein de la commune. Cela permet également d'assurer une certaine diversité sociale et permet à des personnes de vivre plus longtemps à leur domicile tout en facilitant la vie des jeunes ménages. Cela contribue aussi à augmenter l'offre en logements à loyer modéré.

Par ailleurs, le diagnostic partagé insiste sur la nécessité de prendre en compte l'évolution du profil démographique et des besoins des aînés en termes de services et de logements qui ne feront que s'accroître au fil du temps même si actuellement les besoins sont peu présents.

Enfin, la mise en œuvre de ce projet va inciter les jeunes ménages à rester ou à s'installer sur la commune, ce qui aura un effet bénéfique sur les services (par exemple les écoles).

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓ Objectif 6. Maintenir la population et renforcer le niveau de services

Objectif secondaire

✓ Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ Le maintien de la population sur la commune, plus particulièrement les personnes âgées, vise à maintenir une dynamique villageoise intergénérationnelle	★ La mise en œuvre du projet portera une attention particulière à la gestion énergétique et la gestion parcimonieuse du sol	★ Le projet permettra de maintenir la population sur place, ce qui aura des répercussions sur l'activité économique en général

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.3.09 - Création de logements tremplins
- M.3.10 - Création de parcelles communales bâtissables
- I.3.02 - Information sur les aides au logement

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Ancrage communal
- Programme Stratégique Transversal
- Convention des Maires

Intitulé projet :***Création du vélo-route transfrontalier*****Description du projet :**

Ce projet transcommunal et même transfrontalier vise à créer un itinéraire de randonnée à vélo reliant Givet (France) à Bouillon en passant par le territoire communal.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Le projet s'inscrit dans la volonté d'ouvrir et de connecter le territoire communal à l'extérieur tout en développant un projet touristique intégré. Il participe à la concrétisation d'une offre touristique sur un territoire transcommunal.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectifs principaux

✓	Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie
✓	Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ La projet participe également à renforcer les échanges et les rencontres	★★★ Le projet va favoriser le recours aux modes doux pour les déplacements touristiques mais également utilitaires	★★★ Le projet va permettre le développement d'une nouvelle activité touristique intégrée au contexte territorial

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.1.02 - Finalisation de la voie lente vers Bièvre
- M.2.11 - Création de chemins de liaison et de venelles

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- GAL « Semois, Lesse et Houille »

Intitulé projet :***Création de logements tremplins*****Description du projet :**

Le but des logements tremplins est de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous la forme d'une ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal.

Les logements seront adaptés aux futurs utilisateurs, à savoir des jeunes ménages, et présentera une certaine diversité dans l'offre (nombre de chambres...).

Le projet se basera, soit sur la réhabilitation de bâtiments existants (de préférence), soit sur l'achat de terrain puis la construction.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Le diagnostic partagé met en évidence un vieillissement progressif de la population ainsi qu'un départ des jeunes ménages. Par ailleurs, il met également en évidence une faible pression foncière et un coût de l'immobilier raisonnable (hormis peut-être sur Daverdisse). La mise à disposition de logements tremplins participera, dans ce contexte, au maintien de la population jeune sur le territoire communal.

Bien que le besoin ne soit pas actuellement avéré, il convient de prendre en considération les perspectives démographiques et les retombées positives au niveau des services (écoles par exemple).

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 6. Maintenir la population et renforcer le niveau de services
---	---

Objectif secondaire

✓ Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ Le maintien de la population sur la commune, plus particulièrement des jeunes, vise à soutenir une dynamique villageoise intergénérationnelle	★★ La mise en œuvre du projet portera une attention particulière à la gestion énergétique et portera prioritairement sur la réhabilitation de bâtiments existants	★ Le projet permettra de maintenir la population sur place, ce qui aura des répercussions sur l'activité économique en général

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★ = très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.3.07 - Création de logements intergénérationnels
- M.3.10 - Création de parcelles communales bâtissables
- I.3.02 - Information sur les aides au logement

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Ancrage communal
- Programme Stratégique Transversal
- Convention des Maires

Intitulé projet :***Création de parcelles communales bâtissables******Description du projet :***

Le projet vise à valoriser les terrains communaux en les mettant à disposition des habitants en tant que terrains à bâtir. Vu le faible potentiel foncier communal, des acquisitions seront également envisagées.

La gestion urbanistique de ce développement foncier devra bien entendu être intégrée au contexte local et viser également la performance énergétique.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Malgré une certaine croissance démographique, le diagnostic partagé met en évidence une difficulté à maintenir un certain niveau de population. Or, le maintien de la population constitue un impératif pour continuer à pouvoir offrir des services, des équipements, etc.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 6. Maintenir la population et renforcer le niveau de services
---	---

Objectifs secondaires

✓	Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie
✓	Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ Le maintien de la population sur la commune vise à soutenir la dynamique villageoise	★ La mise en œuvre du projet portera une attention particulière à la gestion énergétique et à la cohérence urbanistique	★ Le projet permettra de maintenir la population sur place, ce qui aura des répercussions sur l'activité économique en général

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.3.07 - Création de logements intergénérationnels
- M.3.09 - Création de logements tremplins
- I.3.02 - Information sur les aides au logement

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Ancrage communal
- Programme Stratégique Transversal
- Convention des Maires

Intitulé projet :***Aménagement de l'ancien terrain de tennis – Gembes***

Description du projet :

Le projet vise à aménager l'ancien terrain de tennis situé près de l'ancienne gare de Gembes. Actuellement inutilisé, sa destination n'est pas à ce jour déterminée. Toutefois, vu sa localisation à proximité du Pré-RAVEL, il pourrait être valorisé en tant qu'espace de convivialité en lien avec cet itinéraire de voies lentes.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Le site, actuellement non utilisé, jouit d'une position stratégique en lien avec la voie lente traversant le territoire communal. Sa valorisation permettrait d'offrir une infrastructure de qualité aux habitants et aux visiteurs dans le cadre d'un développement touristique intégré et vert basé notamment sur un réseau de promenades balisées.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants
---	--

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★ Le projet permettra de mettre à disposition des habitants un nouvel espace de convivialité	★ Le projet renforcera l'attrait du Pré-RAVeL et donc le recours aux modes doux	★★★ Le projet pourra induire une dynamique touristique intégrée au contexte local et basé sur les ressources environnementales

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.1.02 - Finalisation de la voie lente vers Bièvre

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Programme Stratégique Transversal

Intitulé projet :***Relocalisation de la plaine de jeux – Haut-Fays***

Description du projet :

Le projet vise à redéployer la plaine de jeux existante près du terrain de football en lien avec le site de l'ancien presbytère (future maison des associations) et le cercle Saint-Remacle (future maison de village).

Toutefois, la possibilité d'une autre localisation reste envisagée, à savoir à proximité de l'école et du futur complexe scolaire et parascolaire.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Actuellement décentrée par rapport au centre du village et située de l'autre côté de la route régionale, la plaine de jeux ne jouit pas d'une position centrale. Sa relocalisation au niveau du futur centre de vie d'Haut-Fays permettra de renforcer son attractivité et son potentiel d'utilisation.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants
---	--

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ Le projet permettra de renforcer le pôle d'équipements créé autour de l'ancien presbytère et de valoriser les liens sociaux	★ La nouvelle localisation de la plaine de jeux permettra d'améliorer son accessibilité par les modes doux (position centrale non coupée par la route régionale).	

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.1.03 - Réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations - Haut-Fays
- M.3.06 - Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village - Haut-Fays

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Programme Stratégique Transversal

Intitulé projet :***Aménagement de points de vue et valorisation du paysage***

Description du projet :

Sur base d'un inventaire préalable, le projet consiste à mettre en évidence et à aménager les points de vue (bancs, tables d'orientation, etc) présents sur le territoire de la commune. Parmi ceux-ci, citons, entre autres :

- « Les Grands-Nids » à Haut-Fays.
- « Le Bois des Fouches » à Porcheresse.
- Rue des Ecoles à Gembes.
- « Sodumont » à Gembes.
- Près du terrain de motocross à Daverdisse.

Par ailleurs, une ou plusieurs promenades passant par les points de vue pourrai(en)t être créée(s).

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

La commune de Daverdisse se caractérise par une qualité et une diversité paysagère : plateaux, vallées, forêts, etc. A cela s'ajoutent plusieurs ouvertures paysagères à proximité ou non des villages. Le territoire dispose donc de nombreux lieux où admirer les paysages. Ce projet vise donc à mettre en évidence ces lieux afin de permettre aux habitants et promeneurs d'en profiter.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie
---	---

Objectifs secondaires

✓	Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire
✓	Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ L'aménagement, même léger, de points de vue constitue une opportunité de rencontres pour les habitants	★★★★ Le projet vise à maintenir et à mettre en valeur la qualité paysagère du territoire	★★ La mise en valeur des points de vue et des paysages augmentera l'attrait du territoire pour les visiteurs

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- I.1.01 - Entretien et valorisation du petit patrimoine

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- /

4.2. Projets immatériels

- I.3.01 - Amélioration des outils de télécommunication
- I.3.02 - Information sur les aides au logement
- I.3.03 - Promotion de la réutilisation de l'eau de pluie

Intitulé projet :***Amélioration des outils de télécommunication***

Description du projet :

Le projet vise à mener des initiatives auprès des différents opérateurs pour améliorer la qualité des réseaux de télécommunication : relais des demandes de particuliers, regroupement des plaintes, inventaire des lignes particulières, négociations avec les opérateurs, etc

Les zones plus problématiques identifiées sont Porcheresse, Sclassin et les Scottons.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

La consultation a clairement mis en évidence une déficience du réseau de télécommunications : nombreuses coupures Internet, connections GSM problématiques, etc.

Assurer des télécommunications performantes est une condition minimale indispensable pour le maintien des activités économiques et le développement de l'emploi. Mais cela a également des répercussions sur la santé, la vie sociale, la sécurité des habitants, etc.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 6. Maintenir la population et renforcer le niveau de services
---	--

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★ Il est important de disposer de moyens de télécommunication performants pour éviter la fracture numérique, désenclaver un territoire quelque peu à l'écart des grands axes	★ L'amélioration des ressources numériques permettra de réduire l'empreinte écologique	★★★ La mise en œuvre du projet permettra aux indépendants et entreprises de développer leurs activités mais également d'aider les demandeurs d'emploi dans leurs recherches

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- I.2.02 - Soutien aux activités économiques et indépendantes

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- GAL « Semois, Lesse et Houille »

Intitulé projet :***Information sur les aides au logement***

Description du projet :

Complémentaire aux projets « Création de logements intergénérationnels », « Création de logements tremplins » et « Création de parcelles communales bâtissables », le projet vise à faciliter l'accès au logement via deux canaux supplémentaires :

- Une information sur l'existence d'une prime communale à l'achat et la construction d'un logement ainsi qu'une prime communale à l'adaptation d'un logement occupé par un senior.
- Une information aux propriétaires sur les possibilités offertes par l'Agence Immobilière Sociale.
- Une information sur l'application des primes « énergie » au niveau communal et régional (via la conseillère en énergie).

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Malgré une certaine croissance démographique, le diagnostic partagé met en évidence une difficulté à maintenir un certain niveau de population. A terme, il convient donc de faciliter l'accès au logement pour l'ensemble de la population.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 6. Maintenir la population et renforcer le niveau de services
---	--

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ Le maintien de la population sur la commune vise à soutenir la dynamique villageoise. Le projet permet également de faciliter l'installation des ménages		★ Le projet permettra de maintenir la population sur place, ce qui aura des répercussions sur l'activité économique en général

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.3.07 - Création de logements intergénérationnels
- M.3.09 - Création de logements tremplins
- M.3.10 - Création de parcelles communales bâtissables

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Ancrage communal
- Programme Stratégique Transversal

Intitulé projet :***Promotion et réutilisation de l'eau de pluie***

Description du projet :

Le projet consiste à favoriser la réutilisation de l'eau de pluie pour un usage domestique non alimentaire ou hygiénique. Il vise à inciter au placement de citernes d'eau de pluie dans les constructions privées et à intégrer cet aspect lors de la construction ou la rénovation de bâtiments publics (à condition d'être cohérent avec l'usage possible).

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

L'eau est une ressource naturelle bien présente sur le territoire communal. Dans une optique de développement durable prônée dans le cadre d'un Agenda 21 local, sa préservation constitue donc une nécessité de premier ordre.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 1. Conforter la richesse naturelle du territoire
---	---

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Économie
	★★★★ Le projet vise à protéger une importante ressource naturelle en favorisant une réutilisation de l'eau de pluie	★ La mise en œuvre du projet permettra de réaliser des économies sur la facture d'eau

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien